

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DVD 137-17 Modernisation grilles tarifaires des parcs de stationnement - Avenant n° 1 à la convention de délégation du parc de stationnement MAC MAHON.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 4 août 1992 pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Mac Mahon conclue avec la Société SOGEPARC (ultérieurement renommée (VINCI Park France) ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n° 1 qui a pour objet de moderniser les clauses tarifaires du parc de stationnement Mac Mahon à Paris 17^{ème}, dans le contexte de la généralisation de la facturation au quart d'heure du stationnement de courte durée ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société VINCI Park France l'avenant n° 1 à la convention de délégation du parc de stationnement Mac Mahon (17^{ème}) en date du 4 août 1992, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO